

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS  
Établissement français du sang

**Décision n° N 2013-05 du 29 mars 2013 portant nomination  
à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1330188S

Le président de l'Établissement français du sang,  
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;  
Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

M. Patrice LINSTER est nommé directeur de l'ingénierie de la production de l'Établissement français du sang à compter du 2 avril 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 29 mars 2013.

*Le président de l'Établissement français du sang,*  
F. TOUJAS